



# VACANCES DE PRINTEMPS 2017

## ACCUEILS DE LOISIRS & EMIS

Ouverture des structures du 10 au 21 avril 2017

### RETRAIT DE LA FICHE DE SOUHAIT

#### ALSH :

- A la direction de l'Education
- Dans les mairies de proximités,
- Auprès du référent périscolaire

-Sur le site : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

**RETOUR AUPRES DU REFERENT  
PERISCOLAIRE UNIQUEMENT**

#### EMIS :

- A la direction de la Jeunesse,  
des Sports et des Loisirs,
- Dans les piscines municipales,
- Auprès du référent périscolaire

-Sur le site : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

**RETOUR AUPRES DU REFERENT  
PERISCOLAIRE OU PAR MAIL:  
[Emis-ovc@ville-orleans.fr](mailto:Emis-ovc@ville-orleans.fr)**

### INSCRIPTION DU 27 FEVRIER AU 10 MARS 2017

PENSEZ A ACTUALISER VOTRE DOSSIER (assurance, justificatifs d'activité...)

**ALSH :** Direction de l'Education – Hôtel Groslot - Place de l'Etape - 45000 ORLEANS – Enfants scolarisés dans les écoles privées

**EMIS :** Direction de la Jeunesse, des Sports et Loisirs – 2 bis rue des Anglaises - 45000 ORLEANS.

Des refus de réservation seront opposés si la famille est en situation d'impayés sur la ou les factures des deux mois précédant la facture en cours.

En cas de demandes de réservation trop nombreuses, les souhaits seront examinés par une commission d'attribution suivant des critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.

